

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le treize décembre à 19h30 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents: Mesdames BARTHELEMY, MOUSSET, DENIS et Messieurs BELLEMAIN, POLATOUCHE
PROCURATION : MONSIEUR HAKKENBERG A MONSIEUR BELLEMAIN
ABSENT EXCUSE : MONSIEUR HAKKENBERG
ABSENTE : MADAME BESSE

Madame BARTHELEMY est élue secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 7 - Présents : 5 - Qui ont pris part à la délibération : 6

Lecture du compte rendu du 08 Novembre 2015, il est approuvé à l'unanimité.

1. LOCATION LOGEMENT TRES SOCIAL.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la candidature de Madame DE BOUVER Emilie pour le logement très social suite au départ de Mme MOULIN Muriel en date du 22 novembre 2015. Monsieur le Maire précise au conseil municipal que les autres candidats se sont désistés. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité. AUTORISE Monsieur le Maire à louer le logement très social à Madame DE BOUVER Emilie à compter du 21 décembre 2015 soit pour le mois de décembre 2015 : 123.66€. FIXE le montant du loyer de 371,00€ (trois cent soixante et onze euros) et le montant de la caution à 371,00 € (trois cent soixante et onze euros). AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

2. SIVU RAPPORTS ANNUEL 2014.

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal des rapports annuels 2014 du SIVU sur la qualité de l'eau. Le Conseil Municipal, à l'Unanimité. ACCEPTE les rapports annuels 2014 du SIVU sur la qualité de l'eau.

3. ADHESION A L'OT DE SEDERON.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adhésion à OT de Séderon pour l'année 2015 n'a rien rapporté en location des gîtes. L'adhésion 2016 est de 45,00€ et si l'on souhaite paraître sur le site l'adhésion sera de 95,00€. Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 5 voix Pour et 1 Abstention. REFUSE le renouvellement de l'adhésion à l'OT de Séderon.

4. QUESTIONS DIVERSES

La barrière en bois en face de la maison de M. JULIEN est en mauvais état. Elle sera réparée par le prochain employé communal.

La Séance est levée à 19h51